

Bulletin éducation

Editorial

L'éducation aux droits de l'homme - nous avons beaucoup à faire ensemble



L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est un projet phare du Conseil de l'Europe. Au sein de notre Organisation nous pensons en effet qu'une expérience éducative appropriée peut être aussi efficace qu'un arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. La citoyenneté et les droits de l'homme sont des sujets qui ne doivent pas être réservés aux professions politiques et juridiques. Ils doivent faire partie de l'éducation de toutes les personnes, et cela à partir du plus jeune âge et tout au long de la vie.

Les 5 et 6 novembre 2007, plus de 200 experts dans le domaine de l'éducation, ainsi que des spécialistes des droits de l'homme se sont intéressés aux effets à long terme de l'éducation aux droits de l'homme lors de la réunion européenne régionale sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Le but de la réunion a été d'examiner les moyens d'aider les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'action en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, en mettant en particulier l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire. Des responsables gouvernementaux, des experts et des décideurs ont eu ainsi l'occasion d'échanger leur expérience sur les pratiques nationales, de mettre en évidence les obstacles et de proposer des solutions.

Cette réunion était organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (Bureau du HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH/OSCE). Il est rare de voir se tenir des réunions d'une telle envergure co-organisées par toutes ces institutions. Suffisamment rare pour que cela constitue un événement en soi. Je me permets d'espérer que ce bon esprit de coopération continuera à prévaloir, non seulement dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme mais dans plusieurs autres domaines. Nous avons beaucoup à faire ensemble, à court et à moyen terme, pour travailler à l'avènement d'une société mondiale démocratique, respectueuse des droits de l'homme. C'est un grand projet politique. Un tel projet ne se fera pas uniquement avec des lois, avec des réglementations, avec des mesures administratives – même si celles-ci sont importantes – mais avant tout par l'éducation et la formation de nos enfants et de nos jeunes.

Je me félicite du fait que la première phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme ait été prolongée de deux ans, ce qui signifie que nous aurons le temps de mettre en œuvre les idées développées, et d'assurer la pérennité du travail entrepris jusqu'à maintenant. Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, ainsi que son programme de jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme, se poursuivront et pourront servir de cadre pour ce travail de pérennisation.

Gabriella Battaini-Dragoni

Directrice Générale,

Direction générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et Sport (DG IV)



Bureau
du Haut-Commissariat
aux droits de l'homme
des Nations Unies



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



L'éducation aux droits de l'homme devrait être considérée comme une priorité, dans l'intérêt même de chaque nation

De manière croissante, la communauté internationale adopte des cadres intergouvernementaux à un niveau mondial – par exemple le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, ou, au niveau régional, 2005 Année européenne de la citoyenneté par l'éducation et le Programme d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, qui visent à encourager des stratégies et programmes nationaux durables dans ce domaine.

Ces derniers mois, au sein des Nations Unies, nous avons pu noter que le Conseil des droits de l'homme – nouvel organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, créé en 2006 afin de remplacer l'ex-Commission des droits de l'homme – menait une action importante dans le domaine en question. L'Assemblée générale des Nations Unies a confié au Conseil des droits de l'homme une mission de promotion de l'éducation aux droits de l'homme et de l'apprentissage dans ce domaine – mission qui est l'une des principales responsabilités du Conseil.

Lors de sa sixième session, en septembre dernier, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger jusqu'en 2009 la première phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, consacrée à l'intégration de cette mission éducative aux programmes respectifs de l'enseignement primaire et secondaire. Au cours de cette même session, le Conseil des droits de



l'homme adoptait une résolution qui lançait le processus d'élaboration d'une Déclaration internationale sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Enfin, une troisième résolution adoptée par le Conseil invite les Nations unies et ses Etats membres à développer les activités d'éducation et d'information du grand public, en vue de promouvoir les droits de l'homme au cours de la période comprise entre le 10 décembre 2007 et le 10 décembre 2008, qui marquera la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Une résolution du même type est en cours de discussion à l'Assemblée générale des Nations Unies.

En premier lieu, un tel processus reflète le consensus sur le rôle essentiel du système éducatif en matière de respect, de participation, d'égalité et de non discrimination dans nos sociétés – c'est-à-dire autant de normes liées aux

droits de l'homme et auxquelles tout individu a droit. Pour que l'éducation joue effectivement ce rôle, il convient d'adopter une approche globale de la mise en œuvre d'un système d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme – à savoir une approche ne portant pas seulement sur les politiques, processus et méthodes d'éducation, mais aussi sur l'environnement global du système éducatif.

En second lieu, il importe de se rappeler que les programmes internationaux ne peuvent que compléter – et non pas remplacer – l'action ferme, engagée et concertée de chaque nation. La mise en place d'une éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme devrait constituer une priorité, dans l'intérêt même de tous les pays.



Ibrahim Wani

Chef du Service de la recherche
et du droit au développement,
Haut Commissariat aux droits de l'homme

Répondre par l'éducation aux défis liés aux droits de l'homme

La présente réunion régionale est une manifestation tout à fait opportune, dans la mesure où la communauté internationale se prépare à célébrer, en 2008, le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme – événement auquel l'UNESCO participe de manière active.

Je voudrais souligner que la résolution visant à prolonger jusqu'en 2009 la première phase du Programme mondial – résolution adoptée récemment par le Conseil des droits de l'homme – nous invite tous à intensifier notre engagement dans ce domaine. A cet égard, on notera avec intérêt que la communauté internationale tend de plus en plus à inscrire l'éducation aux droits de l'homme à l'ordre du jour mondial. Aujourd'hui, on compte davantage de participants actifs au processus d'élaboration de partenariats en vue de renforcer l'action d'intégration aux programmes scolaires de l'éducation aux droits de l'homme. Des progrès ont déjà été accomplis dans cette direction, et nous continuerons à progresser dans ce sens.

Les objectifs de la présente réunion régionale ont une importance capitale pour nos sociétés en mutation. L'évolution constante de



la situation, qui tend à entraver la pleine jouissance des droits de l'homme, en particulier dans le système scolaire – où l'on est témoin de violences, de discriminations et d'une certaine intolérance –, indique qu'il faut réexaminer d'urgence nos réponses à ces défis.

Il existe aujourd'hui un potentiel important de renforcement de partenariats responsables et coordonnés. Nous sommes tous fortement invités à édifier ce type de partenariat, auquel chacun puisse participer et apporter sa propre contribution, dans le sens de l'éducation aux droits de l'homme. Il s'agit d'instaurer la confiance, d'engendrer des synergies et des alliances dans les secteurs qui en

manquent le plus. Cela revient à élargir notre vision, et à la porter bien au-delà des concepts binaires enseignants/élèves, gouvernements/administrés, donateurs/réципиендаиres. Il s'agit aujourd'hui de reconnaître la force spécifique de chacun des acteurs et d'optimiser ces points forts dans le sens de l'objectif commun – à savoir la relance de l'éducation aux droits de l'homme.

Cette ambition commune constitue le lien entre nous tous. Il y a, dans cette assemblée, suffisamment de ressources, d'énergie et de bonne volonté pour édifier une société de respect des droits de l'homme pour tous, et pour toutes les générations à venir. Faisons en sorte que cela se réalise.



Linda King

Chef de la Section de promotion des droits et des valeurs dans le domaine de l'éducation, UNESCO

L'éducation aux droits de l'homme est un instrument puissant au service de la prévention des conflits

Pour quelles raisons l'OSCE, organisation qui vise à garantir la sécurité, est-elle l'un des co-organisateurs de cette réunion sur l'éducation aux droits de l'homme ? La réponse à cette question est de bien comprendre que l'OSCE envisage le problème de la sécurité de manière globale, en associant dans un même ensemble les dimensions politico-militaire, économique, environnementale et humaine de ce concept de sécurité. Nous avons la ferme conviction que l'éducation aux droits de l'homme est un instrument majeur de promotion et de renforcement des droits de l'être humain, ainsi que de prévention des conflits et des violations des droits de l'homme.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) travaille de manière bilatérale avec les pays qui nous demandent de les soutenir ; mais cet organe peut avoir également l'initiative de l'élaboration de matériels, de programmes et de documents définissant une politique. Pour prendre un exemple concret,

nous avons été invités, cette année, par l'Azerbaïdjan, qui nous a demandé d'évaluer la situation en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la tolérance dans les écoles et les instituts de formation des enseignants du pays. A la suite de cette visite, nous avons rédigé un rapport, contenant des propositions d'amélioration de la situation, dans ce domaine, en Azerbaïdjan. Ce projet va être mis en œuvre en collaboration avec le Conseil de l'Europe - notamment. Cela illustre parfaitement le bon fonctionnement d'un partenariat entre différentes organisations internationales, et la manière dont une telle coopération peut aboutir à des réformes concrètes. J'ai la conviction que ce type d'action est tout à fait conforme, également, à l'esprit et aux objectifs concrets du Plan d'Action des Nations Unies. Dans le domaine de l'éducation au respect et à la compréhension mutuels, l'OSCE poursuit également son travail sur un rapport global, contenant des recommandations, et fondé en partie sur les informations déjà fournies par les Etats participants

au sujet de l'éducation aux droits de l'homme et à la tolérance. Là encore, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres



organisations internationales – notamment le Conseil de l'Europe et l'UNESCO en ce qui concerne le rapport en question.

Je considère que la présente réunion est, pour nous tous, une occasion unique de définir les possibilités concrètes de promotion de l'éducation aux droits de l'homme. Et, à cet égard, j'aimerais partager avec vous mon optimisme, dans la mesure où l'éducation aux droits de l'homme est aujourd'hui un concept très largement reconnu et approuvé, aussi bien par les Etats que par la société civile, en tant que moyen d'instaurer et de soutenir des sociétés pacifiques et démocratiques, fondées sur le principe du respect des droits de l'homme.



Kirsten Mlacak

Chef du Service des droits de l'homme,
OSCE/BIDDH



Nous avons tous un objectif commun

La présente réunion résulte de discussions qui ont duré de nombreux mois, entre le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, l'UNESCO, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Je considère que nous pouvons tous nous féliciter de l'évolution de notre coopération à ce jour. Nous pouvons être certains que l'action respective des Etats membres dans le cadre de ces différentes institutions n'est ni contradictoire ni redondante. Et, en dépit de points de vue parfois différents, nous avons tous, finalement, le même objectif: la promotion de l'éducation aux droits de l'homme. A cet égard, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.



à gauche: Reinhild Otte, Présidente du Groupe ad hoc consultatif sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ED-EDCHR) du Conseil de l'Europe

Pour sa part, le Conseil de l'Europe a une position idéale pour contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies – c'est-à-dire, en l'occurrence, la première phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, qui vise à mettre au premier rang de nos politiques éducatives respectives l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. La protection des droits de l'homme, la défense de la démocratie et de l'Etat de droit sont les fondements mêmes de l'action du Conseil de l'Europe.

Puisque c'est là notre mission, il est essentiel, de toute évidence, que ces valeurs communes soient bien comprises et bien assimilées – et cela doit se faire précisément par l'éducation.

L'un des défis que nous devons relever aujourd'hui est de veiller à ce que cette action s'inscrive dans le temps – en d'autres termes, à ce qu'elle se poursuive après l'achèvement du Programme mondial et d'autres projets du même type. Au sein du Conseil de l'Europe, nous étudions précisément les moyens de pérenniser cette action. L'une de ces méthodes – à l'étude actuellement – consisterait à élaborer une politique-cadre européenne d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Un tel document – qui, à ce jour, n'est l'objet que d'une étude de faisabilité – définirait des objectifs communs et des orientations politiques dans le domaine en question ; il reflèterait également l'expérience des pratiquants de l'éducation – formelle comme informelle –, et établirait des critères d'évaluation des progrès accomplis par chaque Etat membre dans ce domaine éducatif. Nul n'ignore que certains pays pourraient ne pas être favorable à ce type d'instrument – en particulier s'il devait avoir un caractère contraignant. En revanche, d'autres pays considèrent que ce cadre politique européen est tout à fait nécessaire en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Quel que soit l'aboutissement de ce débat, j'ai la conviction que nous saurons trouver, par le dialogue, des solutions susceptibles de satisfaire toutes les parties.

Le caractère durable de notre action pourra également être renforcé par une coopération constante des organisations qui sont à l'origine de

la présente réunion. Celle-ci est loin d'être notre dernière aventure en commun. En effet, nous préparons d'ores et déjà un recueil des meilleures pratiques. Le Conseil de l'Europe doit organiser une réunion interinstitutionnelle qui se tiendra au début de l'année prochaine, afin de préserver l'impulsion déjà donnée ; cette nouvelle réunion portera probablement sur l'éducation des enseignants.

Enfin, pour conclure, je voudrais rappeler à tous et à toutes qu'aussi importante qu'elle puisse être, l'action des organisations internationales ne peut porter ses fruits que si chaque Etat membre agit également sur son territoire. A cet égard, je citerai Louise Arbour et Koïchiro Matsura, qui, dans leur avant-propos au Plan d'Action, déclarent : «Cependant, il importe de se rappeler que les programmes internationaux ne peuvent être qu'un complément à l'action concertée et à un engagement fort de chaque nation – et non pas un plan de remplacement. Au final, les programmes des Nations Unies n'ont de véritable valeur que si les acteurs nationaux et locaux assument la responsabilité de les appliquer dans leurs collectivités respectives, et de les utiliser en tant que moyens de mobilisation et de militantisme».



Ólöf Ólafsdóttir

Adjointe au Directeur de l'Éducation,
Direction Générale IV,
Conseil de l'Europe

En bref...

Recueil de bonnes pratiques

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO) ont invité des organisations et institutions de la zone géographique couverte par l'OSCE (c'est-à-dire l'Europe, l'Asie centrale et l'Amérique du Nord) à soumettre des exemples de bonnes pratiques en vue d'un «Recueil» qui devrait servir à renforcer l'action dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme – ce qui englobe l'éducation à la citoyenneté démocratique, au respect et à la compréhension mutuels. Les cas de bonnes pratiques présentés peuvent concerner l'enseignement primaire et secondaire – y compris les instituts de formation des enseignants. Le « Recueil » en question sera élaboré avec le concours de l'organisation «Human Rights Education Associates» (HREA).

Ce processus s'est fait à l'initiative du BIDDH, à la suite de la Décision ministérielle de l'OSCE No 11/05

concernant la promotion de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme dans la zone géographique couverte par l'OSCE; le texte de cette décision demandait notamment au BIDDH d'établir, à l'intention des Etats participants, un recueil de bonnes pratiques en vue de renforcer la promotion de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme – y compris la promotion de la tolérance, du respect et de la compréhension mutuels et de la non discrimination, dans la zone géographique couverte par l'OSCE.

Pour de plus amples informations, consulter le site Internet <http://www.hrea.org/compendium>



Pavel Chacuk

Conseiller chargé des droits de l'homme
OSCE/ODIHR

C'est le Plan d'Action qui nous a réunis

Dans la journée, nous avons eu des débats très animés au sein du Conseil de l'Europe, et, le soir, nous nous sommes promenés dans certaines rues étroites de cette ville haut en couleurs: en d'autres termes, notre groupe russophone a exploré la capitale de l'Alsace. Dans le cadre de cette Réunion européenne régionale sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, notre groupe, dont la langue de travail était donc le russe, comprenait des Lituaniens, des Ukrainiens, des Géorgiens, des Moldaves et des Kirghizes. Nous avons tous la volonté très marquée de partager nos expériences en matière d'application du Plan d'Action de la première phase du Programme, adopté par les Etats membres des Nations Unies en juillet 2005. Il y a deux ans, donc, ce document proposait une stratégie et des orientations concrètes pour la

mise en œuvre d'une éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire. Aujourd'hui, ce projet nous a réunis afin d'examiner dans quelle mesure on a pu initier différents pays au principe d'éducation aux droits de l'homme, et de définir des orientations pour l'avenir.

(Le texte intégral de cet article a été publié dans le «Journal des enseignants» (*Uchitelskaya gazeta*), N 49 du 4 décembre 2007 www.ug.ru, édité en Russie).



Lora Zujeva

«Journal des enseignants»,
Fédération de Russie

Centre européen d'éducation aux droits de l'homme, d'éducation interculturelle et d'éducation à la citoyenneté démocratique

Au cours de cette réunion, la Norvège a présenté le concept de «Centre européen d'éducation aux droits de l'homme, d'éducation interculturelle et d'éducation à la citoyenneté démocratique». Ce centre sera créé en collaboration avec le Conseil de l'Europe, et basé en Norvège. Son principal objectif sera la formation des éducateurs et des enseignants. Mais la documentation, la recherche et la mise en réseaux feront également partie des activités majeures de cet établissement, qui disposera d'un personnel international. Le centre en question fera la promotion de la politique du Conseil de l'Europe dans ce domaine éducatif. Il aura son siège

à Oslo, et devrait être opérationnel à l'automne 2008. Le Parlement norvégien a prévu des crédits annuels pour le financement de cet établissement ; toutefois, les contributions d'autres pays seront également les bienvenues.



Gunnar Mandt

Directeur général adjoint
Ministère de l'Éducation et de la Recherche de Norvège

Quelques conclusions

Les participants à la réunion régionale européenne ont le sentiment d'avoir profité de l'expérience de leurs pairs dans la réussite de leurs engagements dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) dans les établissements scolaires. De toute évidence, une prise de conscience et un soutien se sont développés parmi les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les professionnels tant dans le secteur de l'éducation formelle que non formelle. De plus, on constate une demande croissante de recherche et d'expertise dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme. Il faudrait à présent transformer cette prise de conscience en stratégies pratiques qui pourraient être utilisées au niveau local, tout en maintenant une coordination et un soutien au niveau national.

Certaines tensions créatives demandent à être gérées, y compris les tensions entre les secteurs de l'éducation formelle et non formelle et parmi toutes les parties prenantes de l'éducation aux droits de l'homme. Il existe des tensions d'ordre conceptuel entre l'EDH et l'ECD en termes de cadres, l'EDH devrait-elle être cross-curriculaire, intégrée, ou un sujet séparé tout à la fois ? Subsiste le besoin d'avoir une compréhension commune de l'EDH dans le cadre d'un ensemble d'initiatives qui englobent l'éducation à la citoyenneté, l'éducation globale et l'ECD qui ont toutes un lien mais sont différentes.

L'évaluation et la recherche étaient considérées comme un domaine nécessitant une attention spéciale, en plus des développements législatifs. Les rôles des enseignants

et des chefs d'établissements scolaires doivent également être reconnus et aidés de manière directe.

Les participants ont beaucoup apprécié l'opportunité qui leur a été donnée de participer à la réunion régionale et de recevoir des aides potentielles offertes par le Conseil de l'Europe, le HCDH, l'OSCE/BIDDH et l'UNESCO. Le Conseil de l'Europe et les autres sponsors de la réunion régionale continueront à jouer un rôle inestimable dans leurs engagements et leurs soutiens aux actions menées par les États membres dans le domaine de l'EDH. L'EDH qui est un objectif national, systématique et durable, ne peut aboutir qu'à travers une coopération fructueuse entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. C'est ainsi que nous pourrions franchir plusieurs étapes pour que «les droits de l'homme deviennent une réalité» dans chacune de nos communautés et de nos pays.

Le texte intégral du rapport de réunion est disponible dans la version anglaise, française et russe à l'adresse suivante: www.coe.int/edc



Felisa Tibbits

Directeur exécutif,
Association de l'éducation aux droits
de l'homme (HREA)
Rapporteur général de la réunion

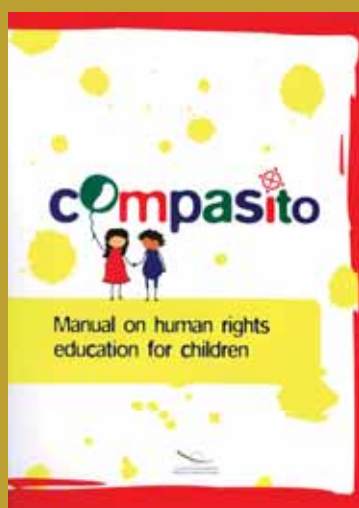
Forum sur

«Le partenariat civique pour l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme»

Organisé par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la présidence suédoise du Comité des Ministres

Strasbourg

9-10 octobre 2008



ISBN 978-92-871-6369-1



<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001478/147853f.pdf>

Pour une gouvernance démocratique de l'école

Elisabeth Bäckman et Bernard Trafford, Conseil de l'Europe, janvier 2007

ISBN 978-92-871-6088-1



Le manuel Pour une gouvernance démocratique de l'école fait partie d'une série d'outils « la mallette ECD/EDH » élaborée par le Conseil de l'Europe pour aider les établissements pédagogiques à promouvoir et développer l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Il peut servir de manuel pratique pour le travail quotidien dans les écoles et comme source d'inspiration et de développement personnel/professionnel pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance démocratique et qui souhaitent étudier les possibilités, les avantages et les techniques du développement de la démocratie. Le manuel est disponible en allemand, en anglais, en croate, en français, en hongrois, en portugais et en russe (pour le commander : <http://book.coe.int> <<http://book.coe.int>>).

Apprendre à connaître les droits de l'enfant

Rolf Gollob et Peter Krapf, Conseil de l'Europe, février 2007

ISBN 978-92-871-6089-8,

Apprendre à connaître les droits de l'enfant s'adresse aux enseignants à la recherche d'outils d'enseignement des droits de l'homme destinés aux élèves des établissements scolaires du primaire. Cette série comprend 9 petits projets de quatre leçons chacun. Le manuel est disponible en anglais, en azéri, en français et en russe. (pour le commander: <http://book.coe.int> <<http://book.coe.int>>).



Numéro spécial du Bulletin Education

préparé par Ólöf Ólafsdóttir, Adjointe au Directeur de l'Education, ►
 Yulia Pererva, Division de l'éducation à la citoyenneté
 et aux droits de l'homme et l'équipe éditoriale du Bulletin Education,
 Conseil de l'Europe, Strasbourg
 Contacts: yulia.pererva@coe.int; bulletin.education@coe.int

